

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

SUR LA COMMUNE DE VENACO (Haute-Corse)

Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI

Notaire

Résidence E Purette, Route d'Ajaccio

20250 CORTE

Téléphone : 04 95 46 21 33

Courriel : marie.casupadovani@padovani.notaires.fr

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, notaire à CORTE, le 19 mai 2026, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261, 2272 et 2265 du Code Civil au profit de : Madame **Rose Félicité OTTAVIANI**, divorcée en premières noces de Monsieur Fernand Léonard SIMON-JEAN, demeurant à VENACO (Haute-Corse), village. Divorcée en secondes noces et non remariée de Monsieur Raphaël Daniel BIANCHINI. Née à VENACO (Haute-Corse), le 9 juin 1939. N'ayant pas signé de pacte civil de solidarité, ainsi déclaré. **Désignation** : Sur la commune de **VENACO** (Haute-Corse) : LA TOTALITE EN PLEINE PROPRIETE : -1°- Dans un immeuble en copropriété cadastré : section AD n° 294 lieudit LUGO, d'une contenance de 1a 05ca, le lot numéro SIX (6) : Deux caves au sous-sol. Et les tantièmes indéterminés des parties communes ; le lot numéro SEPT (7) : Au rez-de-chaussée, un appartement de type T2 comprenant une cuisine / séjour, une chambre, un dégagement, une salle de bains et un WC. Et les tantièmes indéterminés des parties communes. ; -2°- Dans un immeuble en copropriété cadastré : section AD n° 340 lieudit LUGO, d'une contenance de 72ca, le lot numéro HUIT (8) : Au rez-de-chaussée, une cave ayant son entrée depuis la rue. Et les tantièmes indéterminés des parties communes ; -3°- Diverses parcelles de terre cadastrées : section AE numéros 140 d'une contenance de 14ca et 141 d'une contenance de 18a 86ca lieudit AGNERELLO, section A numéros 41 d'une contenance de 11a 10ca et 42 d'une contenance de 16a 28ca lieudit CAMPO MURATO, section A n° 81 d'une contenance de 3ha 19a 49ca lieudit MUCCHIU, section A numéro 504 d'une contenance de 82a 64ca lieudit LERNACCE, section E numéro 71 d'une contenance de 55a 05ca lieudit Aja Allu Castagno, section AD numéro 248 d'une contenance de 2a 18ca lieudit LUGO ; -4°- divers biens non délimités cadastrés : une surface de 1ha 33a 52ca à prendre sur une parcelle de plus grande importance d'une contenance de 10ha 68a 14ca cadastrée section A numéro 38 lieudit CAMPO MURATO, une surface de 60a à prendre sur une parcelle de plus grande importance d'une contenance de 1ha 20a cadastrée section A numéro 126 lieudit BRISCAJU, une surface de 1a 85ca à prendre sur une parcelle de plus grande importance d'une contenance 3a 70ca cadastrée section AD numéro 298 lieudit LUGO ; LA MOITIE EN PLEINE PROPRIETE : deux parcelles de terre cadastrées section A numéros 510 pour 30ca et 511 pour 14a 88ca lieudit LAVATAJO.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Pour avis Me Marie-Carole CASU-PADOVANI, notaire à CORTE